

226C1025
FR0013176526-FS0617

9 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2026, la société anonyme de droit belge SITAM Belgique¹ (Rue de la Régence, 52, 1000 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 13 670 486 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,57% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO sur le marché.

¹ Contrôlée par la famille Dassault.

² Sur la base d'un capital composé de 245 607 624 actions représentant 276 898 916 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.